

Association Les Grifouls

Affiliée à la Fédération Française de Naturisme sous le N° 65

Le Pas de Ceilhes - 12540 Fondamente

Email : lepasdeceilhes@gmail.com - Tel (en saison) : 05 65 99 35 12

Tarifs des cotisations pour l'année 2026

Pour séjourner au Pas de Ceilhes, la possession de la licence FFN ou INF de l'année en cours est obligatoire. Il faut être membre de l'Association "Les Grifouls" ou d'une autre association affiliée à la FFN ou l'INF. Pour adhérer à l'association Les Grifouls. club animateur. adresser une demande écrite au bureau.

Cotisations annuelles (par personne) :

Adulte	53,00 €	licence FFN à 26€ incluse
Jeune 15 à <18 ans (avec parents)	20,00 €	licence FFN gratuite incluse
Enfants <15 ans (avec parents)	0,00 €	licence FFN gratuite incluse

Cotisations journalières :

Camping :

Tarif/nuit	Visiteur FFN/INF	Membre les Grifouls
0 à < 10 ans	gratuit	
10 à < 15 ans	5,90 €	4,00 €
à partir de 15 ans	8,60 €	5,60 €
Emplacement	7,20 €	
Voiture sur emplacement	7,20 €	
Voiture sur parking	gratuit	

Location structures :

	Tarif / nuit	Tarif / semaine
Chambre Orchidée (10m ² - à la ferme)	36,00 €	235,00 €
Chambre Asphodelle (10m ² - à la ferme)	36,00 €	235,00 €
Chambre Cardabelle (25m ² - à la ferme)	50,00 €	340,00 €
Studio Acacia	50,00 €	340,00 €
Châlet	50,00 €	340,00 €

Pour la voiture à côté de la location, rajouter le montant indiqué ci-dessus à "voiture sur emplacement"

Toute réservation de structure locative ne sera validée qu'après réception d'un acompte de 30%

A ces tarifs (camping et structures) il convient de rajouter 0,22€ de taxe de séjour par nuit pour chaque adulte de 18 ans et plus.

Pour les visites à la journée, vous payez le tarif journalier par personne, sans emplacement. La possession d'une carte de membre avec vignette de l'année en cours est obligatoire.

Réervations et Renseignements :

Association les Grifouls - Le Pas de Ceilhes - 12540 Fondamente (France)

Tél: 05 65 99 35 12 (en saison) - E-mail: lepasdeceilhes@gmail.com

Rappel :

Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil. Les enfants et adolescents de moins de 18 ans non accompagnés de leurs parents ne peuvent séjourner que sous la responsabilité d'un adulte qui devra remettre à l'accueil une autorisation des parents de séjourner sur un terrain naturiste.

Les animaux, chiens en particulier, ne sont pas admis sur le terrain. Afin de respecter le repos des amis, l'entrée des véhicules n'est autorisée que jusqu'à 22 heures.

NOTA : en 2026, le terrain du Pas de Ceilhes sera ouvert du 1er mai au 30 septembre. Bonnes Vacances